



J'ai 31 ans et elle 14...

Par **Bloubiboulga**, le **07/12/2012** à **16:24**

Bonjour,rnrnVoila j'ai 31 ans et j'ai entretenus une relation avec une fille de 14 / 15 ans durant l'été.rnrnSa mère a porter plainte contre moi suite a la lecture de texto.rnrnJ'aimerais savoir dans quel situation je me situe?rnrnOn se voyait la nuit mais je la ramener tout le temps chez elle.rnEn effet, on a eu des relations sexuelle mais je ne l'ai jamais forcé. Jamais exercé de pressions ou de menace, on était consentent tout les deux.rnrnrnNotre relation aura durée deux mois, maintenant c'est finis suite a cette histoire et je suis convoqué dans peu de temps.rnrnMerci

Par **sleepy**, le **11/12/2012** à **21:57**

votre situation :rnArticle 227-25 du code pénalrnLe fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de (moins de) quinze ans est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

Par **herve38940**, le **11/12/2012** à **22:48**

Bonsoir consentant ou pas elle est mineur et vous majeur rnrnDe plus elle n a pas au moment des faits selon vos dire la majorité sexuellernrnLa majorité est fixé à 15 ans depuis 1982 pour les relations homosexuelles ou hétérosexuelles rnrnComme l a dis sleepy ceci est une atteinte sexuelle sur mineur de moins de 15 ans rnrnEn dessous de 15 ans le mineur est considéré comme une victime c est donc un délit vous risquez une peine de cinq ans de prison et 75 000 euro d amendernrnCordialement